

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« LES OLYMPIADES D’HABITATION MODERNE »

Article 1 : Société organisatrice

Habitation moderne, dont le siège social se situe 24 route de l’Hôpital à Strasbourg.

Le jeu est gratuit, sans obligation quelconque, et est régi par les modalités du présent règlement.

Article 2 : Nature du jeu

Dans le cadre de l’année Olympique dont les épreuves se déroulent à Paris, Habitation moderne organise un concours de talents sportifs à destination de l’ensemble de ses locataires, sans limite d’âge.

Le concours consiste à présenter son talent sportif, quel qu’il soit : gymnastique, boxe, tennis de table, tennis, danse, arts martiaux, pétanque, etc..., par la pratique à un grade très élevé, une qualification, ou une pratique dans les compétitions régionales, nationales ou internationales.

Si la pratique s’exerce dans un sport collectif (football, basket, handball, hockey, etc), le club lui-même et l’équipe à laquelle appartient le candidat devront également avoir une pratique à haut niveau (régional, national, international).

Les trois meilleures présentations se verront attribuer une dotation à l’issue d’une sélection en jury, et une dotation complémentaire pour l’excellence sera également attribuée.

La démonstration de sa performance sportive ainsi que la remise des dotations auront lieu à l’espace sportif de la Cité de l’Ill lors d’une manifestation publique « Le Fête du Sport » qui se tiendra vendredi 3 mai 2024.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, locataire d’Habitation moderne, et enfants de locataires, à l’exception des organisateurs et des salariés d’Habitation moderne.

Pour participer à la sélection, les candidats doivent :

- remplir intégralement et correctement le bulletin de candidature accessible sur le site internet d’Habitation moderne,
- et y joindre leur présentation sous format vidéo, photo, fichier PDF ou tout autre support numérique permettant de visualiser le grade ou qualification sportive et la pratique sportive proposée (les fichiers peuvent également, si volumineux, être déposés sur une plateforme numérique d’échange avec indication alors, sur le formulaire, du lien permettant d’y accéder).

La production présentée doit porter sur un talent sportif du locataire ou enfant de locataire candidat lui-même, à l'exclusion de celui de toute autre personne.

La date limite d'envoi du formulaire de participation est le 24 mars 2024 à 23h59.

Le participant indiquera : nom /prénom /adresse /numéro de locataire /adresse mail /numéro de téléphone / âge du participant / présentation du talent (voir le formulaire d'inscription en ligne).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou du numéro de locataire, soit qui les auront fournies de façon incomplète, inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la sélection des lauréats.

L'organisateur du concours opérera les vérifications de conformité de candidature préalablement à la sélection des candidats par un jury, pour l'application du présent règlement.

La participation est strictement nominative (limitée à un seul foyer, même numéro de locataire) sur le bulletin. Il est par conséquent interdit de participer au concours sous plusieurs noms, pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes. La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs de l'opération. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Article 4 : Désignation des lauréats

Le processus se divise en 3 étapes : candidature, pré-sélection et casting final.

- **1^{ère} étape : Inscription aux Olympiades d'Habitation moderne**
Complétez votre dossier de candidature et envoyez-le **avant le 24 mars 2024 à 23h59.**
- **2^{ème} étape : Pré-sélection**

Une fois les candidatures validées, une pré-sélection de 10 talents maximum sera réalisée par un jury composé de la Présidente d'Habitation moderne, de la Directrice générale d'Habitation moderne et de membres du personnel Habitation moderne. Les talents retenus seront informés par mail et/ou téléphone aux alentours du **15 avril 2024.**

- **3^{ème} étape : sélection finale**

Les 10 talents sélectionnés seront invités à participer au jury final qui se tiendra dans les locaux Habitation moderne **courant avril 2024.** Vous ferez une présentation de votre discipline (dans la mesure du possible) et de votre parcours en présence du jury final composé de personnalités du milieu du sport, d'élus, etc.

A l'issue de ce casting, le jury établira un classement des talents. Les trois premiers candidats remporteront le lot A et le lauréat remportera en plus une dotation en équipement sportif d'une valeur de 500 euros.

Une mention spéciale avec un lot exceptionnel peut être décerné en fonction d'une particularité (junior, sénior, handicap...).

Les 3 candidats sélectionnés recevront leur prix lors de « La fête du sport » qui se tiendra à la Cité de l'III à Strasbourg le 3 mai 2024. Cet événement verra les 3 lauréats réaliser une démonstration de leur discipline. Leurs lots seront remis à l'issue, leur présence étant obligatoire pour valider l'obtention du lot.

Article 5 : Dotation

En complément de la démonstration sportive publique, le concours est doté de deux (2) types de lots consistant en :

- Lot A : 3 dotations de cinq cents euros (500€) pour chacun des trois meilleurs talents retenus par le jury, lors du casting.
- Lot B : Une dotation supplémentaire en équipement technique du sport d'une valeur de cinq cents euros (500 euros) pour le lauréat.

En fonction des candidatures parvenues et de leurs éventuelles particularités, l'organisateur se réserve la possibilité de délivrer, lors du jury de présélection, une mention spéciale avec attribution d'un lot complémentaire dont la valeur est indéterminée mais ne pourra être supérieure à chacun des lots A et B (par exemple : lot jeune espoir, sénior, handicap, etc...)

Article 6 : Attribution des lots

Les candidats désignés lauréats du concours seront contactés directement par le service de la Communication d'Habitation moderne par tous moyens disponibles (téléphone, mail, courrier, ...).

Les lots A et B sont à retirer obligatoirement lors de l'évènement organisé à l'Escale « La fête du Sport » le 3 mai 2024.

Les lots ne sont ni modifiables, ni échangeables.

Article 7 : Autorisation d'utilisation

Du seul fait de l'acceptation de la participation au concours, les participants autorisent Habitation moderne à utiliser les présentations envoyées dans le cadre du concours, ainsi que l'indication de leur ville ou quartier de résidence, sur tout support de communication, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droits ou rémunération.

Article 8 : Prolongation, report, annulation exceptionnelle du concours

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en être engagée de fait.

Article 9 : Litiges

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à tous recours contre HABITATION MODERNE au titre dudit jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse de ce règlement ainsi que tous les cas non-prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur. Toute contestation devra être transmise par écrit à l'organisateur au plus tard 30 jours après la date limite de participation au Jeu.

Article 10 : Règlement

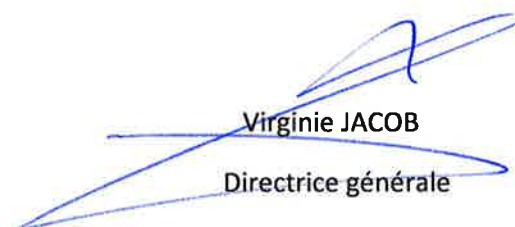
Le règlement peut être consulté sur le site internet d'Habitation moderne <https://www.habitationmoderne.org/> ou au siège d'Habitation moderne – 24 route de l'Hôpital 67000 STRASBOURG, Service Communication.

Article 11 : Protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives utilisées dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à la société organisatrice.

Fait à Strasbourg

Le 22 février 2024



Virginie JACOB
Directrice générale